

comprendre nos objectifs respectifs, qui ne sont pas nécessairement identiques, et nous ne devrions jamais cesser de nous appliquer à améliorer nos relations, et c'est à mon avis l'un des buts de ces conférences. Espérons que ces réunions, tenues chaque année depuis 1959, deviendront une tradition stable pour des années à venir.

Je sais que vous êtes surtout intéressés à connaître l'attitude adoptée par les délégués canadiens sur certains problèmes importants comme l'Arctique, le pétrole, le gaz et toutes les sources d'énergie. J'ai pensé qu'il n'était que juste de ma part de confier aux honorables sénateurs qui s'étaient préparés à examiner ces questions avec leurs collègues américains, la responsabilité de vous renseigner sur les discussions et surtout les arguments invoqués des deux côtés.

Je reviens maintenant à une invitation que j'ai faite au début de mes remarques. Il s'agit ici de questions litigieuses et des plus importantes qui confrontent à la fois nos deux gouvernements à l'heure actuelle. On ne peut s'attendre à ce qu'une délégation partage des opinions identiques sur ces questions discutables et litigieuses, et voilà pourquoi j'exprime ici l'espoir personnel que des honorables sénateurs qui ne partagent pas les opinions exprimées à ces séances par nos porte-parole du Sénat interviennent à un stade ultérieur du présent débat. A mon avis, il serait des plus intéressants non seulement pour nous de connaître les opinions contraires exprimées ici, mais cela serait également très intéressant pour l'opinion publique du pays.

(Sur la motion de l'honorable M. O'Leary, le débat est ajourné.)

Son Honneur le Président (l'honorable M. Deschatelets) reprend le fauteuil.

LES INSTRUMENTS STATUTAIRES

PROJET D'ÉTUDE DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, interrompu le lundi 23 mars, sur la motion de l'honorable M. Martin: que le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de révision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.

L'honorable Maurice Lamontagne: Honorables sénateurs, j'espère que mon intervention ce soir aura pour effet de clore le débat et non d'en amorcer un nouveau, comme l'a fait mon dernier discours devant notre assemblée.

[L'honorable M. Deschatelets.]

L'honorable Paul Martin: Vous avez aussi amorcé un débat la semaine dernière.

L'honorable M. Lamontagne: Ce sera pour un futur débat qui aura lieu ici également.

En tentant de mettre fin au présent débat, je voudrais d'abord féliciter le leader du gouvernement d'avoir présenté cette motion extrêmement importante, et féliciter aussi les autres honorables sénateurs qui ont fourni un très intéressant apport au débat. Ce soir, je n'ai pas l'intention de commenter en détail et en particulier le fond de cette motion. D'autres l'ont fait, et bien mieux que je ne le puis, et je ne veux pas simplement répéter ce qu'ils ont déjà dit. Je voudrais plutôt considérer cette motion dans le cadre plus vaste de l'évolution générale de notre régime politique, plus ou moins dans la veine qu'a utilisée très efficacement le sénateur O'Leary, qui m'a justement précédé au cours du débat actuel. J'aimerais aussi passer en revue l'évolution des centres de décision au sein de notre régime politique, l'évolution du rôle de la monarchie, des parlementaires, tant des ministres que des députés de l'arrière-ban, comme aussi des fonctionnaires, et m'arrêter aux différentes étapes de cette évolution.

J'aimerais surtout m'arrêter à la décadence de la monarchie absolue, à la grandeur et à la décadence des ministres, à l'importance grandissante des fonctionnaires et au début de leur crépuscule qui sera sûrement accéléré si on approuve la motion dont nous sommes saisis. Mon expérience d'ancien fonctionnaire, de conseiller du chef de l'opposition officielle à l'autre endroit, de ministre de la Couronne et maintenant d'ancien de l'arrière-ban m'a valu une certaine connaissance de l'évolution de notre régime, surtout depuis le début des années 50. Notre débat a eu, entre autres thèmes principaux, que la doctrine de la suprématie du Parlement était plus un mythe qu'une réalité; dans une large mesure, je suis d'accord. Le Parlement peut être la source de puissance politique, mais cette puissance s'exerce surtout ailleurs.

On a aussi, au cours du débat, exprimé l'avis que les conditions se sont aggravées récemment et que, en quelque sorte, le Parlement perdait sa suprématie d'autrefois. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Au contraire, à mon avis la suprématie du Parlement a toujours été un symbole, qui tout récemment a tendu à se concrétiser. En outre, je suis convaincu que cette tendance récente sera renforcée si nous approuvons la motion dont nous sommes saisis, et si on prend des mesures efficaces pour assurer une revue parlementaire soigneuse et continue de la délégation des pouvoirs.